

## Atelier Copropriétés du 26 juin 2025

### *Comment les copropriétés peuvent-elles devenir actrices du changement ? Un état des lieux des initiatives écologiques collectives en copropriété*

#### **Nusslé Architectes – Mathieu Curings – Architecte et gérant**

#### **Contacts**

#### **Mathieu Curings**

Nusslé Architectes

04 78 37 22 54

curings.architectes@nussle.fr



Nusslé Architectes est un atelier d'architecture et d'urbanisme créé en 1995 basé à Lyon. Comptant 10 collaborateurs, ce cabinet intervient notamment dans un groupement de maîtrise d'œuvre et accompagne une trentaine de copropriétés rénovées par an.

La surchauffe des logements – tout particulièrement en été – fait partie des sujets de préoccupation des habitants auprès desquels Nusslé Architectes intervient dans le cadre de projets de rénovation énergétique. Au travers de différents exemples illustrés, l'accent a été mis sur le sujet du confort d'été et des occultations en copropriété.

La Métropole de Lyon a lancé depuis 2021 un nouveau cahier des charges « étude de rénovation énergétique ». À ce titre, l'ensemble de la phase études est subventionnée mais conditionnée à des propositions d'amélioration du confort d'été, d'utilisation de matériaux biosourcés ou de production d'énergie renouvelable. En parallèle, un suivi des consommations est également étudié post-chantier pour que les copropriétaires s'approprient leurs travaux.

Ce dispositif s'avère efficace, car il intègre de nouvelles thématiques, fruit d'un diagnostic partagé lié à un inconfort estival, une surchauffe des logements, ou des mauvaises pratiques des copropriétaires. En proposant de nouvelles solutions subventionnées, la Métropole de Lyon souhaite que les copropriétés aillent « au-delà » de la seule rénovation énergétique, et intègrent dorénavant d'autres thématiques pour les amener vers une transition écologique.

Désormais, le sujet du confort d'été ne fait plus débat en assemblée générale de copropriété. Les expériences partagées des canicules précédentes démontrent la nécessité d'intégrer ces prestations dans un projet global. La nécessité d'améliorer le confort d'été est devenu indispensable, et la pose de climatiseurs est présentée comme une solution à éviter.

Pour accompagner les changements de mentalité, un travail de pédagogie est réalisé auprès des copropriétaires pour présenter des dispositifs efficaces et adaptés aux problématiques soulevées. Parmi les préconisations du cabinet Nusslé Architectes, un travail est fait pour proposer des alternatives aux volets roulants en amenant les copropriétaires à s'interroger sur de nouvelles formes d'occultations : brises-soleils orientables, stores coulissants pliables, occultation par store en toile, etc. Le travail mené met en évidence l'importance de donner le choix aux copropriétaires entre différentes options, tout en sortant du réflexe d'installer des volets roulants.

Plusieurs exemples ont été présentés, comme celui de la copropriété « Les Velins » à Vénissieux (140 logements) ou du « 78-80 Lacassagne » à Lyon (30 logements) : les interventions sur le confort d'été permettent aussi à ces copropriétés d'assumer une homogénéité dans la solution proposée et de mettre en avant les particularités colorimétriques de la façade.